

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 28 septembre 2026

Nombre de membres en exercice : 64
Nombre de présents : 49
Nombre de représentés : 6
Nombre d'absents : 9

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE VINGT HUIT SEPTEMBRE à 14 h 00, le Conseil Communautaire s'est réuni au siège, 1 rue Eliard Laude, en salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**

Secrétaire de séance : M. Kévin DAIN

OBJET

AFFAIRE N°2026_150_CC_15
Évaluation et révision du Plan Partenarial
de Gestion de la Demande de logement
social et d'Information des Demandeurs
(PPGDID) du Territoire de l'Ouest

Nombre de votants : 55

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
22 septembre 2026

- date d'affichage et de publication de la liste
des délibérations au plus tard le
05/10/2026

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Gabriel AUBERT - M. Dominique APAYA-GADABAYA - M. Cédric BOYER -
Mme Audrey CESAR - M. Kévin DAIN - M. Jean Harry GADO - M. Sébastien
GUYON - M. Ludovic LASAONE - Mme Karine LEBON - Mme Alice MOREAU
CLEMENTE - M. Irchad OMARJEE - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - M.
Sergio PERFILLON - M. Guillaume PEROUX - Mme Annie PIGNOLET DUMONT
- Mme Marina PONGERARD SINGAINY - Mme Nila RADAKICHENIN - M. Eric
RENE - M. Edie SOPHIE - Mme Vanessa Judikaelle BALENCOURT - M. Didier
FOS - M. Karim JUHOOR - M. Lionel LEBEAU - Mme Lucette PALAS - Mme
Marie Huguette VIDOT - M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Denise DELAVANNE -
Mme Vanessa MIRANVILLE - Mme Evane Nil AYDOGAR - Mme Mami BAMILI -
M. Vincent RIVIERE - Mme Anaëlle DUFESTIN - Mme Aurélie NARAYANIN-
RAMAYE - M. Mihidoiri ALI - M. Jean-Paul BURKIC - Mme Isabelle ERUDEL -
Mme Gertrude Marie Josée SEYCHELLES HOARAU - M. Salim NANA-IBRAHIM
- Mme Mireille MOREL-COIANIZ - Mme Marie-Bernadette MOUNIAMA-
CUVELIER - M. Yann CRIGHTON - M. Philippe ROBERT - Mme Annick LE
TOULLEC - M. Henry HIPPOLYTE - M. Jean-Claude ADOIS - M. Freddy BOYER -
Mme Huguette BELLO - M. Daniel PAUSE - Mr Erick FONTAINE

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

M. Thierry ROBERT - M. Christophe DAMBREVILLE - Mme Karine AGATHE
FILAIN - Mme Jacqueline APAYA - Mme Manon VINCELOT - M. Olivier
HOARAU - M. Jean Yves LANGENIER - M. Tristan FLORIAN - Mme Pascaline
CHEREAU-NEMAZINE

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

M. Cyrille MELCHIOR procuration à Mme Audrey CESAR - M. Seeven
RANGAMA-PETCHY procuration à Mme Alice MOREAU CLEMENTE - Mme
Bibi-Fatima ANLI procuration à Mme Isabelle ERUDEL - Mme Virginie SALLE
procuration à M. Kévin DAIN - Mme Eglantine VICTORINE procuration à Mme
Annie PIGNOLET DUMONT - Mme Jasmine BETON procuration à Mme Annick
LE TOULLEC

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 SEPTEMBRE 2026

AFFAIRE N°2026 150 CC 15 : ÉVALUATION ET RÉVISION DU PLAN PARTENARIAL DE GESTION DE LA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL ET D'INFORMATION DES DEMANDEURS (PPGDID) DU TERRITOIRE DE L'OUEST

Le Président de séance expose :

Contexte législatif et objet du plan

La loi ALUR du 24 mars 2014, complétée par la loi Égalité et Citoyenneté du 27 janvier 2017, a renforcé le rôle des intercommunalités en matière de gestion de la demande de logement social, d'information des demandeurs et d'articulation avec la politique d'attribution.

Dans ce cadre, le Territoire de l'Ouest a adopté son premier Plan Partenarial de Gestion de la Demande de logement social et d'Information des Demandeurs (PPGDID) par délibération du Conseil communautaire le 14 décembre 2018.

Ce plan vise à simplifier l'enregistrement de la demande, à mieux informer les demandeurs et à renforcer la transparence et l'équité du processus d'instruction. Il s'inscrit dans le prolongement des orientations définies par la Conférence Intercommunale du Logement (CIL).

Depuis son adoption, le cadre législatif a évolué, notamment avec les lois ELAN de 2018 et 3DS de 2022. Ces évolutions portent principalement sur la cotation de la demande, la gestion en flux des contingents réservataires et le renforcement de l'information du demandeur.

Contenu opérationnel du plan

Le PPGDID définit l'organisation locale de la gestion de la demande de logement social et de l'information des demandeurs. Il précise les modalités de coordination entre les acteurs du territoire autour de trois volets principaux :

- **Le Service d'Information et d'Accueil du Demandeur (SIAD)**, structure d'accueil des demandeurs à l'échelle intercommunale. Les fonctions assurées par chaque partenaire sont définies par convention ;
- **L'enregistrement de la demande**, réalisé directement par le demandeur via le portail informatique national ou auprès d'un guichet habilité. À ce jour, seule la Commune de Saint-Paul assure cette fonction. Les autres Communes s'appuient notamment sur les guichets des bailleurs sociaux et les permanences de l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) ;
- **Le traitement des situations spécifiques** pour identifier les demandes nécessitant une attention particulière, notamment celles relevant du DALO, du PDALHPD, de l'article L.441-1 du Code de la construction et de l'habitation, ainsi que des priorités locales du Territoire de l'Ouest.

Procédure d'évaluation et de révision du plan

Le PPGDID est établi pour une durée de six ans et doit faire l'objet d'un bilan triennal. Adopté le 14 décembre 2018, le premier PPGDID du Territoire de l'Ouest est arrivé au terme de sa période d'application. Il convient toutefois de préciser que le bilan triennal n'a pas pu être réalisé dans les conditions initialement prévues, notamment en raison de la crise sanitaire.

Depuis 2025, des travaux d'évaluation et de révision sont engagés afin de tenir compte des évolutions législatives et réglementaires intervenues depuis l'adoption du premier plan, des dynamiques territoriales observées et des besoins identifiés sur les cinq Communes membres du Territoire de l'Ouest.

Ces travaux ont mis en évidence le fait que le premier plan a permis de structurer l'échelle du territoire. Ils soulignent toutefois la persistance de pratiques différenciées entre les Communes et les acteurs, faisant de la restructuration du Service d'Information et d'Accueil du Demandeur (SIAD) un enjeu majeur de la révision du PPGDID.

Dans le cadre de cette démarche, les Communes membres, les bailleurs sociaux et les partenaires concernés ont été associés aux travaux engagés depuis 2025, notamment au travers d'échanges techniques, de réunions de travail et d'ateliers partenariaux. Cette association sera poursuivie jusqu'à l'élaboration du projet de PPGDID révisé, afin de consolider le diagnostic partagé, d'actualiser les orientations du plan et de préciser les modalités d'organisation du SIAD.

Le projet de PPGDID sera ensuite soumis aux avis requis avant son adoption définitive, conformément aux dispositions du Code de la construction et de l'habitation.

Proposition

Dans ce contexte, il est proposé d'acter les travaux engagés depuis 2025 en vue de la révision du PPGDID et de formaliser le lancement de la procédure réglementaire de révision du plan, dans les mêmes conditions que son élaboration, conformément aux articles L.441-2-8 et R.441-2-10 à R.441-2-14 du Code de la construction et de l'habitation.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 27/08/2026.

A reçu un avis favorable en Commission Aménagement et Logement du 07/07/2026.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Ouï l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ (PAR 0 ABSTENTION(S), 0 SANS PARTICIPATION, 0 CONTRE) DÉCIDE DE :

- **ACTER les travaux engagés depuis 2025 en vue de la révision du premier Plan Partenarial de Gestion de la Demande de logement social et d'Information des Demandeurs (PPGDID) du Territoire de l'Ouest ;**
- **APPROUVER le lancement formel de la procédure réglementaire de révision du PPGDID ;**
- **APPROUVER la poursuite des modalités d'association des Communes membres, des bailleurs sociaux et des partenaires concernés, telles que présentées dans la présente délibération ;**
- **AUTORISER le Président, ou son représentant, à signer tout acte et document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président